



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Deuxième session
23-25 novembre 2005
Bangkok

**STATISTIQUES: QUESTIONS DÉCOULANT DE LA PREMIÈRE SESSION
DU SOUS-COMITÉ DE STATISTIQUE**

(Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE STATISTIQUE SUR
SA PREMIÈRE SESSION**

RÉSUMÉ

La première session du Sous-Comité de statistique a eu lieu à Bangkok du 18 au 20 février 2004 avec la participation de représentants de 30 pays membres et membres associés de la CESAP et de 14 organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales.

Le Sous-Comité était saisi d'un rapport sur les principales activités statistiques menées par le secrétariat depuis la treizième session du Comité de statistique et a salué l'initiative prise par le secrétariat d'évaluer ses services d'information. Examinant certaines questions soulevées par le Comité de la réduction de la pauvreté, il est convenu que les bureaux nationaux de statistique devraient être informés de tous les volets de la méthode utilisée pour établir des estimations internationales de la pauvreté.

En ce qui concerne les statistiques sociales, le Sous-Comité a appuyé fermement les initiatives de la CESAP relatives à la mesure du handicap. Il a encouragé le secrétariat à poursuivre cette action en partenariat avec d'autres organisations et à associer le plus grand nombre possible de pays aux activités de formation. Il a par ailleurs estimé que les problèmes de coordination, notamment entre les ministères de la santé et les bureaux nationaux de statistique, constituaient un sujet de préoccupation important s'agissant des statistiques sanitaires. Prenant note de certains aspects de l'intégration du genre dans les statistiques, le Sous-Comité a félicité la CESAP de son action dans ce domaine.

Le Sous-Comité a débattu de l'utilité des enquêtes par panel pour mesurer la pauvreté et a pris note des exposés qui ont été faits sur les concepts, méthodes et applications pratiques du Manuel des statistiques de la pauvreté de la Division de statistique de l'ONU et sur la conception de la mesure la pauvreté dans le Pacifique. Il a décidé de charger le secrétariat d'élaborer un plan d'action régional révisé sur les statistiques de la pauvreté identifiant clairement les activités prioritaires, qui serait soumis au Comité de la réduction de la pauvreté à sa deuxième session.

Examinant divers domaines de la statistique économique, le Sous-Comité a pris note des sérieuses difficultés auxquelles étaient confrontés les bureaux nationaux de statistique dans l'estimation de certains aspects de l'économie non observée et il a accueilli avec intérêt la possibilité que d'autres organismes cofinancent un atelier du secrétariat dans ce domaine. Il a en outre fait observer qu'en dépit d'un financement insuffisant, la région de l'Asie et le Pacifique était la seule à avoir respecté le calendrier fixé pour les préparatifs de mise en œuvre du Programme de comparaison internationale, et ce principalement grâce au soutien énergique des bureaux nationaux de statistique; des études préliminaires portant sur l'utilisation de la parité de pouvoir d'achat pour l'estimation de la pauvreté étaient par ailleurs en cours dans six pays, dont certains de la région.

Relevant que les travaux sur les statistiques et les indicateurs concernant la société de l'information suscitaient un grand intérêt dans la région, le Sous-Comité a souligné qu'il était nécessaire que la CESAP apporte son soutien aux pays qui commençaient à l'intéresser à ce type de mesure, s'agissant en particulier de la disponibilité informatique et de l'utilisation des moyens électroniques. Il a reconnu que des indices composites dans ce domaine ne feraient que compléter, sans pouvoir le remplacer, un cadre d'indicateurs convenu au niveau international; un tel cadre devrait tenir compte des grandes options de politique.

En ce qui concerne la formation statistique, le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique avait développé son programme de cours de vulgarisation et qu'il assumait son rôle clé de coordonnateur de la formation statistique dans la région. Il a encouragé l'Institut à développer plus activement la téléformation et a demandé instamment aux pays d'indiquer clairement leur souhait de bénéficier des cours dispensés à Tokyo lorsqu'ils répondraient à l'enquête annuelle sur les besoins de formation menée par l'Agence japonaise de coopération internationale.

Le Sous-Comité a passé en revue un certain nombre d'autres questions mondiales et régionales présentant de l'importance du point de vue des statistiques nationales. Il s'est notamment félicité de l'impact positif des objectifs du Millénaire pour le développement et des indicateurs qui y étaient associés. Il a par ailleurs recommandé que chaque bureau de statistique envisage de mettre en place une unité spécialisée dans les classifications et les normes.

Pour ce qui est des questions relatives au programme, le Sous-Comité a examiné le bilan des résultats obtenus au titre du sous-programme de statistique pour 2002-2003 et a noté que le cadre stratégique proposé pour 2006-2007 en était toujours au stade préparatoire. Il a approuvé la modification à apporter au programme de travail pour 2004-2005 pour y inclure le Forum de haut niveau des statisticiens de l'Asie et du Pacifique (APEX 1).

Le Sous-Comité a rappelé que le Comité de statistique avait jugé très nécessaire la mise en place d'un organisme-cadre de statisticiens officiels qui exercerait une influence sur la prise des décisions à l'échelon national et fournirait également une contribution régionale aux travaux de la Commission de statistique de l'ONU à l'échelle mondiale. Le Sous-Comité a décidé de la structure et de la date du Forum de haut niveau et a demandé à la CESAP de prévoir les installations nécessaires pour cette réunion et d'envoyer les invitations.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ.....	1
A. Synthèse des grandes questions d'importance mondiale et régionale en matière de statistiques officielles.....	1
B. Statistiques sociales.....	3
C. Statistique de la pauvreté.....	8
D. Statistiques économiques.....	13
E. Formation statistique, y compris le rôle de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.....	18
F. Rapports soumis à l'examen du Sous-Comité.....	19
G. Questions relatives au programme.....	21
H. Dispositions pour les sessions futures du Comité.....	22
I. Questions diverses.....	22
II. ORGANISATION DE LA SESSION.....	23
A. Ouverture et durée de la session.....	23
B. Participation.....	23
C. Bureau.....	24
D. Ordre du jour et organisation des travaux.....	24
E. Documentation.....	25
F. Adoption du rapport.....	25
Annexe. Liste des documents.....	26

I. TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ

A. Synthèse des grandes questions d'importance mondiale et régionale en matière de statistiques officielles

1. Sur la base du document E/ESCAP/SOS/7 et d'un exposé du secrétariat, le Sous-Comité a examiné les questions d'importance mondiale et régionale en matière de statistiques officielles qui n'étaient pas couvertes par d'autres points de l'ordre du jour. Il a estimé que, de par sa structure et la large gamme des questions traitées, le document constituait un instrument de référence utile pour la région et au-delà. Le grand nombre de manuels et autres guides qui y étaient mentionnés témoignait du sérieux travail normatif qui était en cours au sein de la communauté statistique régionale et internationale.

2. Le Sous-Comité a estimé que les mesures prévues dans le Plan d'action sur la population et la pauvreté, adopté par la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique tenue en décembre 2002, et celles prévues au titre de l'appui qu'apporterait l'ONU à la série de recensements de 2010, étaient étroitement liées. Il a noté avec une vive satisfaction qu'à sa trente-quatrième session, la Commission de statistique avait entériné l'idée que le programme d'appui prévoit une aide pour l'utilisation des technologies de l'information, y compris l'Internet, dans la collecte, la saisie et la diffusion des données¹ de recensement. Il a encouragé les pays de la région à apporter leur contribution et leur soutien à une résolution que la Commission de statistique allait probablement élaborer à sa trente-cinquième session, en mars 2004, en vue de son adoption par le Comité économique et social en juillet 2004. Cette résolution aurait pour objet d'aider à la mobilisation d'un soutien national et international en vue de la série de recensements de 2010. Le Sous-Comité a souligné que c'était au plus haut niveau que la direction des bureaux nationaux de statistique et de recensement devrait, dès le début, participer activement à la planification des recensements.

3. S'interrogeant sur les moyens de répondre à la demande croissante de statistiques des migrations dans la région, le Sous-Comité a fait observer que les recensements étaient une source potentielle de données sur les migrations et qu'il existait un lien entre les migrations et le commerce des services. Il a noté l'intérêt du secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour l'amélioration des statistiques des migrations et des statistiques du commerce des services dans le cadre de la libéralisation, prévue à long terme, du commerce des services.

4. Le Sous-Comité s'est félicité de la publication du Manuel des statistiques du commerce international des services par l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services. Il a noté que l'Équipe spéciale s'employait à promouvoir l'utilisation du Manuel, au moyen notamment d'instructions pour la compilation des données. Elle travaillait

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social (2003), Supplément n° 4 (E/2003/24-E/CN.3/2003/34)*, chap. II, sect. A, par. 2 b) i).

également à la mise au point d'un schéma et de directives pour la compilation de données sur les mouvements internationaux de personnes physiques fournissant des services (mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services), sujet insuffisamment traité dans le Manuel.

5. Le Sous-Comité s'est félicité des résultats de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue en 2003, et notamment de la révision des normes internationales concernant l'indice des prix à la consommation (IPC) et les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Il a estimé que, dans la mesure où ces dernières constituaient de loin le principal outil pour la collecte de statistiques de la pauvreté, cette révision devrait aider à mieux concevoir et organiser de telles enquêtes, et à ainsi mieux connaître la situation en matière de pauvreté. La révision des normes régissant l'IPC permettrait de mesurer avec une plus grande exactitude les dépenses de différentes catégories sociales, dont les pauvres. À cet égard, on a noté avec intérêt que le Système statistique des Philippines, sous l'impulsion de la Commission nationale de coordination statistique, organisait une conférence internationale sur les statistiques officielles de la pauvreté: méthodes et comparabilité, qui devait se tenir du 4 au 6 octobre 2004 à Manille.

6. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les effets positifs pour la statistique nationale et internationale des objectifs du Millénaire pour le développement et des indicateurs de suivi qui y étaient associés. Les institutions internationales, notamment celles qui étaient chargées de suivre la mise en œuvre des objectifs, manifestaient une collaboration et une coordination plus étroites ainsi qu'un intérêt accru pour le renforcement des capacités statistiques. Toutefois, s'il y avait eu amélioration de la disponibilité de données pour certains indicateurs de suivi des objectifs, le processus de suivi avait révélé des insuffisances pour beaucoup d'indicateurs, notamment ceux concernant la pauvreté, le genre et l'environnement. Il était généralement admis que des indicateurs complémentaires, comme ceux qui étaient proposés par l'OIT pour l'indicateur 11 (pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole) étaient nécessaires pour mieux analyser les progrès obtenus par rapport à certains objectifs. Le Sous-Comité s'est félicité de la récente publication par le secrétariat d'une planche murale sur les données disponibles dans la région pour les différents indicateurs de suivi et il a recommandé que celle-ci soit utilisée afin de mobiliser un appui et des ressources pour le renforcement des capacités statistiques.

7. Le Sous-Comité a noté que toute modification de ces indicateurs serait différée en attendant que le Secrétaire général ait présenté son rapport intérimaire quinquennal en 2005. Mais, compte tenu du fait que les données restaient insuffisantes et que nombreux étaient les problèmes techniques et de coordination, il fallait poursuivre le débat et le réexamen des indicateurs au niveau mondial. Le Sous-Comité a été informé que le dernier rapport présenté à la Commission de statistique de l'ONU par le Comité consultatif chargé des indicateurs contenait essentiellement des observations sur les indicateurs de suivi des objectifs qui étaient particulièrement problématiques et proposait d'autres indicateurs possibles. Il a noté, qu'à l'échelon national, il convenait de poursuivre l'adaptation du processus de suivi des objectifs à la situation locale.

8. Au vu des activités entreprises et des progrès réalisés dans la révision des classifications de référence – Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Classification centrale des produits et Classification internationale type des professions, notamment – le Sous-Comité a recommandé que chaque bureau national de statistique envisage de mettre en place une unité spécialisée dans les classifications et les normes, ou nomme à tout le moins un agent de coordination pour assurer la continuité du travail dans ce domaine et maintenir les contacts avec les institutions internationales compétentes.

9. Notant que la Commission de statistique avait approuvé, à sa trente-quatrième session, la portée et les principaux mécanismes du processus qui serait utilisé pour la mise à jour, en 2008², du Système de comptabilité nationale (SCN), le Sous-Comité a souligné qu'il importait que ce processus puisse bénéficier de l'expérience acquise par les pays de la région lors de la mise en œuvre du SCN de 1993.

B. Statistiques sociales

1. Statistiques du handicap

10. Le Sous-Comité a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base d'une note du secrétariat (E/ESCAP/SOS/2) contenant des informations sur certains faits nouveaux intervenus aux niveaux mondial et régional en matière de mesure des incapacités et sur les problèmes liés aux données sur le handicap et à leurs sources dans la région. Ce document accordait une place importante aux stratégies définies par le Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique, lequel encourageait expressément les gouvernements de la région à créer leur propre système de collecte des données sur le handicap et à adopter les normes internationales en matière de mesure des incapacités. Les deux principales sources de normes internationales dans ce domaine, à savoir les Lignes directrices et principes de l'ONU pour l'établissement des statistiques du handicap et la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIH), établie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), étaient encore peu connues et utilisées dans la région.

11. Le Sous-Comité a noté que la CIH, adoptée par tous les pays membres de l'OMS en 2002, offrait un cadre conceptuel très utile sur le handicap et la santé, que les pays pourraient utiliser pour établir leurs statistiques du handicap, mener leurs activités de recherche et élaborer des politiques sociales; elle constituait aussi un outil clinique pour l'évaluation des besoins et la réadaptation. Le fait qu'il s'agissait d'une classification polyvalente permettant un large éventail d'utilisations la rendait à la fois très complexe et souple. Le cadre de la CIH fournissait un vocabulaire unifié pour la description et la mesure des incapacités et des états de santé qui permettait d'effectuer des comparaisons entre différents pays, disciplines et périodes.

² Ibid., chap. III, sect. A, par. 2.

12. Le Sous-Comité a été informé des résultats de l'Atelier sur l'amélioration des données relatives au handicap aux fins de l'élaboration des politiques, organisé par le secrétariat en septembre 2003. L'un des résultats notables de cet atelier avait été le lancement d'un nouveau projet d'une durée de deux ans visant à améliorer les statistiques du handicap et la mesure des incapacités à l'appui de la mise en œuvre du Cadre de Biwako. Le Sous-Comité a noté que ce projet, qui avait obtenu un financement de la République de Corée et qui devait débiter en mai 2004, visait à améliorer les statistiques du handicap dans un groupe ciblé de pays à l'aide des actions suivantes: formation portant sur les normes et la mesure des incapacités; sensibilisation à la CIH et promotion de celle-ci aux niveaux national et sous-national; élaboration, sur la base de la CIH, de questions sur le handicap et utilisation expérimentale de ces questions en vue de leur application dans les outils d'enquête; et conception d'outils de formation en vue de leur utilisation au niveau national.

13. Le Sous-Comité a appuyé fermement l'action du secrétariat en matière de mesure des incapacités, et plusieurs organisations internationales et régionales, notamment l'OMS, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération économique (OCE) et la Division de statistique de l'ONU ont offert d'y apporter leur collaboration. Il a noté que le Bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est essayait de mettre en place un centre de collaboration pour appuyer l'application de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes et de la CIH dans la région et qu'il prévoyait d'effectuer un recensement de l'application de la CIH dans les pays membres.

14. La Division de statistique de l'ONU a pris connaissance avec satisfaction du projet de la CESAP sur les incapacités et a informé le Sous-Comité de ses travaux dans le domaine de la mesure des incapacités. À l'issue d'un examen récent de ces activités, effectué lors d'une réunion d'experts de l'ONU chargée d'établir la portée des statistiques sociales, il avait été recommandé que la collecte et la diffusion de statistiques du handicap fassent partie intégrante de l'apport régulier des services de statistique nationaux à l'Annuaire démographique de l'ONU. Les membres de la CESAP étaient invités à prendre part aux premiers essais de collecte de statistiques du handicap pour l'*Annuaire*. À titre d'exemple de la façon dont le cadre des statistiques sociales pouvait englober et intégrer les problèmes de la pauvreté, du handicap et du vieillissement, on a fait valoir que le concept de pauvreté recouvrait également le dénuement, lequel avait un impact à tous les niveaux du fonctionnement humain, des activités et de la participation des individus à la société. Or, le concept d'incapacité proposé dans la CIH était également défini par la diminution des fonctions, des activités et de la participation à la société.

15. Le Sous-Comité s'est penché sur les difficultés rencontrées par certains pays en raison de l'absence de définition commune du handicap, ce qui les empêchait de réunir et d'utiliser conjointement les données provenant de sources nationales différentes. Étant donné que la plupart des pays de la région appliquaient le critère de l'infirmité pour identifier les personnes handicapées, souvent, seules les personnes les plus infirmes étaient recensées et les infirmités dues à l'âge ou aux

maladies chroniques n'étaient pas prises en compte. Une définition basée sur les préceptes de la CIH, ainsi que des outils d'enquête appropriés, contribueraient à assurer la prise en compte de toutes les formes de handicap.

16. Le débat a également porté sur les sources les plus communes d'information sur le handicap, telles que les recensements, les enquêtes et les fichiers administratifs concernant le handicap. Le Sous-Comité a constaté que chaque source présentait des avantages et des inconvénients et qu'il était préférable que les pays ne se limitent pas à une seule source pour répondre à leurs besoins d'information et pour vérifier la fiabilité des données. Il a noté que les informations sur le handicap recueillies dans le cadre des recensements ne pouvaient jamais être très détaillées mais qu'elles permettaient d'obtenir des mesures sur la prévalence dans des zones géographiques de faible étendue. En revanche, les enquêtes spécifiques sur les ménages et le handicap, qui portaient sur le handicap, la participation, les difficultés quotidiennes et les soignants, permettaient d'obtenir des informations plus détaillées et plus pertinentes du point de vue de la prise de décisions. Ces données étaient également plus précises, mais les enquêtes étaient coûteuses et elles ne permettaient pas toujours d'obtenir des données au niveau sous-national. Les informations sur le handicap provenant des fichiers administratifs étaient souvent très incomplètes et ne portaient généralement que sur certains types de handicap.

17. Le Sous-Comité a été informé que la réalisation d'enquêtes sur le handicap permettait de faire mieux comprendre au grand public la situation difficile des handicapés et avait un effet sensibilisateur. Grâce aux informations ainsi obtenues, il était plus facile de convaincre les pouvoirs publics d'améliorer les équipements et de modifier la politique gouvernementale.

18. Le Sous-Comité a par ailleurs noté que l'OIT avait entrepris une enquête à partir des données sur les travailleurs handicapés recueillies dans différents pays et analysait actuellement la situation professionnelle des intéressés. L'Association internationale de la sécurité sociale, basée à l'OIT, disposait d'une base de données comprenant, parmi d'autres variables, des données sur le handicap.

19. Le Sous-Comité a pris note du grand besoin de formation concernant les aspects conceptuels du handicap et la CIH. Il a encouragé le secrétariat à poursuivre ses travaux dans le domaine de la mesure des incapacités en partenariat avec d'autres organisations et à faire en sorte qu'un maximum de pays participent aux activités de formation.

2. Statistiques sanitaires

20. Le Sous-Comité a examiné ce point de l'ordre du jour à la lumière du document E/ESCAP/SOS/6, dans lequel figurait le Rapport des Amis de la Présidence de la Commission de statistique sur les statistiques sanitaires. Ce rapport a été présenté par le représentant de la Nouvelle-Zélande, qui faisait partie des Amis de la Présidence. Le Sous-Comité a été informé que le thème de

la coordination et de la coopération en matière de statistique entre l’OMS et d’autres organisations internationales faisait l’objet d’un débat dans plusieurs enceintes interinstitutionnelles. Bien que principalement axé sur la collaboration et la coordination interinstitutionnelles entre l’OMS et les bureaux nationaux de statistique, le rapport traitait également de la question tout aussi importante de la coopération et de la coordination en matière de statistiques sanitaires au niveau national.

21. Le Sous-Comité a été informé des conclusions du rapport et il a pris note des trois recommandations qui y figuraient, à savoir: que le Groupe de travail OMS-Division de statistique élabore un mémorandum d’accord entre les deux instances afin de garantir une meilleure prise en compte des statistiques sanitaires dans les statistiques internationales; qu’il faudrait promouvoir une collaboration plus étroite au niveau régional entre les bureaux régionaux de l’OMS et d’autres organisations régionales, les bureaux nationaux de statistique et les ministères de la santé; et qu’un Groupe de travail soit chargé d’étudier les problèmes que pose l’établissement de séries de microdonnées internationales dans le secteur de la santé aux fins d’études épidémiologiques. Le Sous-Comité a exprimé la crainte que, sous sa forme actuelle, le mémorandum d’accord ne soit beaucoup trop détaillé.

22. Le Sous-Comité a reconnu que les problèmes de coordination en matière de statistiques sanitaires étaient préoccupants mais il lui a été indiqué que la position de la nouvelle direction de l’OMS à cet égard était dynamique et positive. De ce fait, le manque de coordination et de coopération à l’échelon national entre les ministères de la santé et les bureaux nationaux de statistique retenait largement l’attention dans de nombreux pays.

23. Le représentant de l’OMS a reconnu qu’il était nécessaire de renforcer la coordination aux niveaux national, régional et international et il a fait valoir que les objectifs du Millénaire pour le développement étaient un instrument utile pour l’établissement de partenariats, dans la mesure où les données relatives aux nombreux indicateurs sanitaires étaient fournies par des institutions différentes.

24. Le Sous-Comité a été informé du nouveau Réseau “Health Metrics” de l’OMS, qui serait lancé en mai 2004 et réunirait des pays, des organisations internationales, ainsi que des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour relever les défis du XXI^e siècle en matière de santé. Il importait d’édifier des systèmes d’information sanitaire plus solides de façon à améliorer la disponibilité, la qualité et l’utilisation de l’information sanitaire aux niveaux local, national et mondial et ainsi obtenir de meilleurs résultats.

3. Intégration du genre dans les statistiques

25. Le Sous-Comité a examiné la question à la lumière de deux documents du secrétariat. Le premier, qui portait sur l’intégration du travail non rémunéré dans les politiques nationales (E/ESCAP/SOS/4), constituait une note d’information sur le nouveau guide de la CESAP sur

l'intégration du travail non rémunéré aux politiques nationales (*Guidebook on Integrating Unpaid Work into National Policies*) publié en décembre 2003; le deuxième était une note du secrétariat consacrée aux travaux actuels et futurs concernant l'intégration du genre dans les statistiques (E/ESCAP/SOS/1). Le guide était à la disposition des participants à la session du Sous-Comité.

26. Le Sous-Comité a été informé que le guide avait été rédigé par la CESAP dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique pour l'égalité entre les sexes, institué par le PNUD, en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et d'autres partenaires. Il a noté que ce guide constituait un cadre général pour la collecte de données sur les budgets-temps, qui s'inspirait de l'expérience acquise par les pays. En outre, il a reconnu que les données sur les budget-temps aidaient à mesurer le travail non rémunéré effectué tant dans le domaine de la production défini par le SCN de 1993 qu'en dehors.

27. Le Sous-Comité a pris note des activités statistiques sur le genre qu'avait menées la CESAP en 2003. Il a fait sien le point de vue du secrétariat selon lequel la présentation de données statistiques désagrégées par sexe ne constituait qu'une petite partie du processus d'intégration du genre. Afin que cette notion soit véritablement intégrée dans les statistiques, il fallait que le processus mis en œuvre à cette fin s'applique dès les premiers stades de la planification et comporte l'examen complet des instruments de collecte de données du point de vue sexospécifique.

28. Le Sous-Comité a également été informé que le secrétariat projetait la rédaction d'une nouvelle publication régionale sur le genre en 2005, qui présenterait des profils statistiques tenant compte des différences entre les sexes pour chaque pays. Une publication analogue élaborée par le secrétariat en 1999 sur la base des données de la série de recensements de 1990 était désormais dépassée.

29. Remerciant la CESAP pour ses travaux sur l'intégration du genre dans les statistiques, le Sous-Comité a exhorté les bureaux nationaux de statistique à soutenir la publication par le secrétariat d'un profil statistique régional intégrant les considérations de genre dans la perspective de «Beijing+10»³. Il s'est félicité de l'intention de l'OCE de soutenir pleinement les travaux de la CESAP dans ce domaine.

30. Le Sous-Comité a été informé des diverses sources utilisées ainsi que des enquêtes sur les budgets-temps et autres initiatives entreprises par certains pays pour intégrer le genre dans leurs statistiques nationales. En dépit de l'impulsion insufflée au niveau national à la production de données statistiques désagrégées par sexe, des difficultés demeuraient. Le Sous-Comité a admis que l'intégration du genre dans les statistiques nationales était non pas une fin en soi mais un processus

³ Examen et évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2000, effectués à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 28 février au 11 mars 2005.

continu auquel toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international devaient collaborer. Compte tenu du coût élevé des enquêtes sur les budgets-temps, il a suggéré que la CESAP étudie des modalités d'enquête plus économiques dans ce domaine en suivant l'exemple d'Eurostat.

31. Le Sous-Comité s'est dit préoccupé de constater que la notion d'activité économique introduite dans le SCN de 1993, qui englobait de nombreuses activités de production non rémunérées, n'avait pas été utilisée par de nombreux pays de la région dans le cadre de leurs enquêtes sur la main d'œuvre; cela pouvait être l'une des raisons des incohérences entre les données produites par ce type d'enquêtes et celles issues des enquêtes sur les budgets-temps.

32. Le Sous-Comité a été informé que la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue en 2003, avait adopté le principe de l'intégration du genre dans les statistiques de la main-d'œuvre et avait à cette fin établi une liste de bonnes pratiques. L'OIT a confirmé qu'elle utilisait le domaine de la production du SCN de 1993 comme base de définition de l'activité économique mais a indiqué que la nouvelle définition n'était pas encore universellement appliquée.

C. Statistique de la pauvreté

1. Problèmes liés à la mesure de la pauvreté

33. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Sous-Comité s'est appuyé sur plusieurs éléments. Une note du secrétariat (E/ESCAP/SOS/17) soulignait l'intérêt des enquêtes par panel pour la mesure de la pauvreté et traitait de plusieurs aspects importants de leur planification et de leur conception. Le Sous-Comité a également entendu un exposé du secrétariat de la Communauté du Pacifique portant sur les perspectives de la mesure de la pauvreté dans le Pacifique et une communication de la Division de statistique de l'ONU sur l'état d'avancement d'un manuel des statistiques de la pauvreté devant s'intituler *Handbook on Poverty Statistics: Concepts, Methods and Policy Use*.

Enquêtes par panel

34. Le Sous-Comité a noté qu'avec l'addition d'une dimension temporelle, les données utiles et détaillées qu'offraient les enquêtes par panel permettaient de faire progresser et d'amplifier l'analyse de la pauvreté: analyse de la dynamique du revenu et de la consommation, détermination des causes de la pauvreté, et traitement des variations provenant de phénomènes non observés en vue d'obtenir des estimations plus exactes.

35. Le Sous-Comité a reconnu que les enquêtes par panel étaient plus coûteuses et plus complexes que les enquêtes transversales, de sorte que leur planification et leur conception soulevaient un certain nombre de problèmes. Les stratégies et techniques à utiliser en conséquence comportaient notamment les interventions suivantes en matière de planification et de gestion: établissement d'une correspondance entre les besoins à long terme et les ressources à court terme,

établissement de la comparabilité des mesures d'une série à une autre, combinaison de l'analyse longitudinale et de l'analyse transversale, enregistrement des activités menées dans le cadre des enquêtes et diffusion des résultats dans des délais appropriés. Au niveau de la conception, il s'agissait de minimiser la tâche que représentaient les entretiens, d'instituer un système de rotation dans la composition des panels et de fixer des règles pour définir les unités de sondage. Le Sous-Comité a noté toutefois que ces stratégies et techniques présentaient leurs propres limites et qu'il demeurerait nécessaire d'y apporter des modifications et améliorations.

36. Le Sous-Comité a noté que la plupart des enquêtes par panel avaient été effectuées par des établissements d'enseignement ou de recherche, dans le cadre de projets de recherche, en partie en raison de leur coût. Il a noté que la technique de l'analyse par cohorte pouvait permettre d'obtenir certains des avantages des enquêtes par panel à un moindre coût. Vu la complexité de la méthodologie utilisée, le Sous-Comité a suggéré que les pays qui comptaient entreprendre des enquêtes par panel dans un proche avenir s'efforcent d'obtenir l'avis de ceux qui avaient déjà acquis une certaine expérience dans ce domaine.

Conception de la mesure de la pauvreté dans le Pacifique

37. Le Sous-Comité a entendu un exposé sur la conception de la mesure de la pauvreté dans le Pacifique. Il a été informé que, si elle n'était mesurée que par «la nourriture et le logement», la pauvreté ne constituait pas un problème grave dans le Pacifique. En effet, la plupart des pays et territoires insulaires du Pacifique étaient de relativement faible étendue et possédaient des terres fertiles et un climat doux, ces deux facteurs étant favorables à la production alimentaire. Ils avaient accès à des ressources marines abondantes et possédaient une très forte culture fondée sur l'entraide du réseau familial. De ce fait, les ménages bénéficiaient d'un accès relativement assuré à la terre et à la nourriture et pratiquaient d'importantes activités de caractère non commercial. Il existait cependant des problèmes de pauvreté, si l'on envisageait la pauvreté dans une perspective multidimensionnelle. Ainsi, si l'on tenait compte de facteurs tels que l'espérance de vie, la santé, la qualité de la vie ou les possibilités offertes, on constatait certains problèmes: médiocrité du régime alimentaire, forte incidence du diabète et de l'obésité dans certains pays, fréquence des maladies non transmissibles et absence de possibilités d'emploi. Il y avait lieu de tenir compte également de la vulnérabilité résultant du cadre naturel, par exemple du fait des cyclones et de l'éloignement.

38. Le Sous-Comité a été informé qu'il y aurait beaucoup à faire pour résoudre les problèmes de comparabilité internationale avec d'autres régions du monde; on pouvait en juger d'après la contradiction évidente que comportait l'inclusion dans la population «bien nourrie» de personnes disposant d'un revenu inférieur à 1 ou 2 dollars par jour. La mesure de la valeur de la consommation non commercialisée (subsistance) et l'ajustement en fonction de la parité du pouvoir d'achat constituaient deux domaines de haute priorité. Si les enquêtes sur les revenus et les dépenses des

ménages sous-estimaient souvent la production de subsistance, la parité du pouvoir d'achat n'avait été calculée convenablement dans aucun des pays et territoires du Pacifique. Les Fidji étaient actuellement le seul territoire de la région inscrit au Programme de comparaison internationale et une aide financière demeurait nécessaire pour leur permettre de participer pleinement au programme.

Rapport sur l'état d'avancement du projet de manuel des statistiques de la pauvreté

39. Le représentant de la Division de statistique de l'ONU a fait le point du projet de rédaction d'un manuel des statistiques de la pauvreté, auquel la Division travaillait en collaboration avec d'autres instances, dont le Groupe d'experts des statistiques de la pauvreté (Groupe de Rio). Le manuel devait permettre de répondre aux besoins de statistiques de la pauvreté tant pour l'élaboration de la politique nationale que pour la demande à l'échelon international. À ce stade, un Comité directeur avait été constitué et une ébauche annotée du manuel avait été réalisée; un site Web avait également été mis en place pour faire connaître les activités entreprises ou prévues en vue de la publication du manuel <<http://unstats.un.org/unsd/methods/poverty/default.htm>>.

40. Le Sous-Comité a noté que le Comité directeur se composait de dix experts éminents, qui présideraient à l'élaboration du manuel. Ils devraient veiller essentiellement à ce que le manuel réponde aux besoins des pays en développement; à ce qu'il soit scientifiquement conçu et à ce qu'il mette à profit les compétences acquises tant par les établissements d'enseignement que par les organismes officiels, notamment les bureaux de statistique.

41. Le Sous-Comité a été informé qu'aux fins de l'élaboration du manuel, il était prévu d'organiser quatre ateliers régionaux, dont un pour l'Asie et le Pacifique. En outre, une réunion d'experts serait convoquée dans le cadre du processus d'examen final.

2. Plan d'action régional sur les statistiques de la pauvreté

42. Le Comité a examiné le document intitulé «Plan d'action régional sur les statistiques de la pauvreté : Plan d'action pour l'amélioration des statistiques de la pauvreté et du suivi de la pauvreté dans la région de la CESAP (E/ESCAP/SOS/9 et Corr.1), dans lequel étaient présentées diverses idées et activités pouvant s'inscrire dans un Plan d'action régional sur les statistiques de la pauvreté. Ce document était la version révisée d'un document analogue qui avait été présenté au Comité de la réduction de la pauvreté, lequel avait suggéré de confier au Sous-Comité de statistique le soin d'établir un tel plan.

43. Le Sous-Comité a noté que, depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement, les bureaux de statistique nationaux avaient reçu des demandes croissantes de données pour l'établissement d'indicateurs du bien-être à intervalles plus fréquents et à un niveau de désagrégation plus poussé. Il a reconnu que le renforcement des capacités et la coopération technique

étaient des facteurs essentiels pour permettre aux pays, dont le niveau de ressources était très variable, de répondre à ces diverses demandes. Le Sous-Comité s'est déclaré favorable à l'idée d'un plan d'action qui aiderait les pays à se constituer une capacité pour la mesure et le suivi de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des autres objectifs du Millénaire pour le développement.

44. Le Sous-Comité a noté que divers organes internationaux et régionaux proposaient des plans d'action et programmes parallèles sur les statistiques, le suivi et l'analyse de la pauvreté. Il a estimé que ces plans devraient être mis en œuvre de manière coordonnée et que la CESAP pourrait jouer un rôle essentiel en tant que secrétariat de coordination sur les statistiques de la pauvreté et le renforcement des capacités statistiques dans la région. Cette coordination pourrait se faire notamment à partir d'un centre électronique d'échange d'information, qui consisterait initialement en un site Web offrant des renseignements sur les activités et les plans des pays et des donateurs, et qui ultérieurement permettrait d'établir des liens avec les bases de données et rapports de recherche.

45. Le Sous-Comité a noté que le projet de plan d'action était vaste et ambitieux et portait sur de nombreuses activités qui étaient certes précieuses pour les pays membres, mais qui ne relevaient pas seulement de la CESAP et dont il serait souhaitable qu'elles fassent intervenir également d'autres organismes de développement. Il a aussi noté que la viabilité d'un tel plan dépendait dans une large mesure des moyens de financement disponibles et de la coordination des efforts régionaux. Si la CESAP n'était pas essentiellement un organisme de financement, elle disposait néanmoins des moyens de mobiliser des fonds et pouvait jouer un rôle efficace pour cristalliser une initiative régionale, dans la mesure où les pays membres y accordaient une priorité suffisante.

46. Plusieurs pays ont précisé leurs besoins particuliers, qui déterminaient leurs attentes à l'égard de l'aide de la CESAP. Ils se sont montrés très désireux d'apprendre à utiliser ou à réviser leurs enquêtes sur le revenu et la consommation des ménages aux fins de la collecte de données sur la pauvreté et de l'estimation de la pauvreté, et d'améliorer leurs compétences en matière d'analyse.

47. Le Sous-Comité a souligné qu'il importait de tenir compte de la dimension sexospécifique de la pauvreté. La notion de genre devrait être intégrée dans l'ensemble du système statistique; on a noté en particulier qu'il serait nécessaire d'apporter certaines modifications à la conception des enquêtes sur le revenu et la consommation des ménages pour y intégrer une dimension sexospécifique.

48. Le Sous-Comité a souligné qu'il était important sur le plan théorique de procéder à des estimations distinctes de la pauvreté au plan mondial et au plan national. Il a noté que si le critère de «un dollar par jour» pouvait être utile pour remplacer l'indicateur principal de la pauvreté inclus dans les indicateurs du millénaire pour le développement à l'échelle mondiale, ce critère n'était généralement ni utile ni utilisé à l'échelon national, en raison notamment du manque de transparence de la méthodologie utilisée au niveau international.

49. Le Sous-Comité a rappelé que, comme l'avait noté le Comité de la réduction de la pauvreté à sa première session, le plan d'action n'était pas conçu pour suivre les mesures prises en vue de lutter contre la pauvreté à l'échelon national⁴. Il représentait un effort fait pour renforcer les capacités à l'échelon régional, qui devait permettre aux pays d'utiliser les outils qu'ils jugeraient bon à leurs propres fins.

50. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de l'exposé du représentant des Philippines sur le projet de conférence internationale sur les statistiques officielles de la pauvreté, qui devait avoir lieu à Manille en octobre 2004. C'étaient la multiplicité et la diversité de la portée des méthodes utilisées par les différents pays et institutions pour mesurer la pauvreté qui avaient fait proposer cette conférence. Elle aurait pour principal objectif d'établir un mécanisme de convergence qui permettrait aux pays de débattre de la mise en place d'un système officiel de mesure de la pauvreté et d'évaluer les capacités des bureaux de statistique nationaux à cet égard; la conférence pourrait également s'employer à formuler un plan de travail intégré pour institutionnaliser la collecte régulière de statistiques en vue de l'évaluation périodique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

51. Le Sous-Comité a décidé que le secrétariat de la CESAP devrait mettre au point un plan d'action révisé et prendre à cet effet les mesures suivantes :

a) Un groupe de direction devrait être constitué pour superviser l'élaboration du plan d'action; il devrait comprendre des représentants du Sous-Comité appartenant aux diverses sous-régions de la CESAP;

b) Un groupe de travail intersecrétariats devrait être constitué pour aider la CESAP à élaborer le plan d'action et à organiser ses activités;

c) Le plan d'action, qui serait élaboré sous la supervision du groupe, devrait préciser et coordonner le rôle respectif des divers acteurs de la région s'agissant du renforcement des capacités à établir des statistiques de la pauvreté et des indicateurs de suivi des OMD; les divers acteurs devraient être consultés pour l'élaboration du plan;

d) Le Sous-Comité devrait informer le Comité de la réduction de la pauvreté de cette décision et lui soumettre le plan d'action avant sa deuxième session.

52. Le Plan devrait faire apparaître avec précision les activités prioritaires. Parmi celles-ci, le Sous-Comité a identifié en particulier les suivantes:

a) Faire une large place au partage des compétences, en particulier en ce qui concerne les meilleures pratiques de mesure de la pauvreté à l'échelon national, afin de répondre aux besoins des diverses méthodes de mesure de la pauvreté employées dans les différents pays et éventuellement

⁴ Voir E/ESCAP/1306, par. 8.

dans les sous-régions de grands pays. Cela pouvait se faire par divers moyens, notamment l'élaboration de manuels des pratiques performantes, l'organisation d'ateliers et de conférences et l'utilisation du site Web envisagé;

b) Recenser les progrès accomplis dans l'élaboration des indicateurs de suivi des OMD dans chacun des pays membres;

c) Encourager l'organisation d'une série de réunions techniques, séminaires et ateliers entre utilisateurs et producteurs, en collaboration avec des institutions régionales, intergouvernementales et spécialisées, telles que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), le PNUD, l'Institut de la Banque mondiale et son Initiative sur l'analyse de la pauvreté, l'OCE, le Programme d'assistance technique de la Banque asiatique de développement (BASD) pour le renforcement des capacités statistiques, et les initiatives régionales, notamment la Conférence internationale sur les statistiques officielles de la pauvreté;

d) Contribuer au manuel des statistiques de la pauvreté qu'établissait la Division de statistique de l'ONU, en particulier en apportant des informations sur l'expérience de la région, plutôt que d'élaborer un manuel de la CESAP sur la question;

e) Prévoir différents types de mesures et orienter la discussion en vue d'adapter les indicateurs aux besoins locaux;

f) Établir un pool régional de «consultants bénévoles» pour faciliter la bonne utilisation des fonds d'assistance technique;

g) Étudier la possibilité de mettre en place une collaboration sur des sujets techniques particuliers, notamment la cartographie de la pauvreté; le recours aux enquêtes sur les ménages pour estimer la consommation sur la base des activités de subsistance; le cadre analytique dans lequel les indicateurs de la pauvreté devraient être utilisés, et le renforcement de la collaboration avec les analystes, notamment pour l'examen des moyens d'accès aux microdonnées.

D. Statistiques économiques

1. Statistiques sur le secteur informel et l'économie non observée

53. Le Sous-Comité a examiné cette question à la lumière de trois exposés présentés respectivement par l'OIT, le Groupe d'experts des statistiques du secteur informel (Groupe de Delhi) et le secrétariat. L'exposé de l'OIT (E/ESCAP/SOS/11) résumait la définition statistique internationale du secteur informel adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue en 1993, qui avait été incorporée dans le SCN révisé de 1993. Cette définition avait été critiquée au motif qu'il se pourrait qu'elle omette certaines catégories de travailleurs, telles que les travailleurs occasionnels, les travailleurs à domicile et les sous-traitants, laissant ainsi de côté des

aspects importants du travail informel. Afin de rendre plus complète la mesure de l'emploi dans le secteur informel, l'OIT avait mis au point la définition statistique de l'emploi informel entérinée par la dix-septième Conférence, en 2003. Le Sous-Comité a noté que les deux concepts se complétaient, «le secteur informel» concernant les entreprises et l'«emploi informel» se rapportant à l'emploi. Tous les types de travail pouvaient donc être classés, selon une double matrice, par type d'unité de production et par type d'emploi (en fonction du statut professionnel). L'exposé de l'OIT traitait également des possibilités et des limites des enquêtes sur la population active comme sources de données sur l'emploi dans le secteur informel et sur l'emploi informel et donnait des exemples de questions d'enquête pour montrer comment on pouvait obtenir les informations souhaitées.

54. Le Sous-Comité a été informé des résultats de la septième session du Groupe de Delhi, que le Gouvernement indien avait organisée et accueillie à New Delhi, du 2 au 4 février 2004. Quarante-cinq experts avaient participé à la session, ainsi que des représentants de six pays, d'organisations internationales et d'ONG. L'ordre du jour avait été examiné dans le cadre de trois séances techniques: définition de l'emploi informel et méthodes de mesure; amélioration de la qualité des statistiques du secteur informel – expérience des pays, et mesure de l'économie informelle au moyen des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Le Groupe a pris connaissance des résultats d'un examen approfondi des statistiques nationales sur le secteur informel, assorti d'une analyse des définitions, des sources de données et des indicateurs pour chaque pays. Au niveau national, et compte non tenu des enquêtes auprès des établissements, on n'avait effectué que six enquêtes en Asie et 32 dans le monde en utilisant des définitions conformes aux normes internationales. Par ailleurs, plus de 10 ans après l'adoption de la définition internationale du secteur informel, la compilation et le calcul d'indicateurs et d'estimations harmonisées demeuraient difficiles et aléatoires.

55. Le programme de travaux futurs du Groupe de Delhi a été présenté pour information au Sous-Comité. Étaient notamment prévues les activités suivantes : identification, définition et mise au point d'un noyau d'indicateurs sur le secteur informel et l'emploi informel; application de la définition de l'emploi informel adoptée par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail; mise au point d'une liste de contrôle pour l'évaluation de la qualité des données d'enquête sur le secteur informel et l'emploi informel; poursuite des travaux sur la mesure de la part du secteur informel et de l'emploi informel dans le PIB; travail conceptuel et analytique sur la mesure des liens entre pauvreté et emploi informel. Le Sous-Comité a par ailleurs estimé que la mise au point et l'utilisation de la Classification internationale pilote des activités à prendre en compte dans les statistiques de l'emploi du temps pourraient contribuer au processus d'harmonisation des statistiques du secteur formel et du secteur formel.

56. Le Sous-Comité a pris note du projet du secrétariat d'organiser, conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un atelier sur l'économie non observée, devant en principe se tenir du 11 au 14 mai 2004 à Bangkok. Il a noté que l'OCE

participerait à cet atelier. Le Comité de statistique, à sa treizième session, avait mentionné la nécessité d'un tel atelier, et l'atelier sous-régional sur la mise en œuvre du SCN de 1993, qui avait eu lieu à Ankara en octobre 2002, avait également présenté une recommandation en ce sens. Le Sous-Comité a bien accueilli le projet d'ordre du jour et a estimé que cette initiative était tout à fait opportune, surtout au vu de l'estimation selon laquelle l'économie non observée représentait plus de 35 % du PIB dans certains pays. Il a noté avec satisfaction que le Bureau australien de statistique allait envoyer comme conseiller technique le spécialiste qui avait dirigé la publication établie conjointement par l'OCDE, l'OIT, le Fonds monétaire international et le Comité de statistique de la Communauté d'États indépendants, intitulée *Manuel sur la mesure de l'économie non observée*, qui était devenue le principal document de référence sur ce sujet. D'autres conseillers techniques seraient envoyés par l'OCDE et le secrétariat.

57. Le Sous-Comité a pris note du fait que le secrétariat n'avait pas encore réuni des fonds suffisants pour organiser cet atelier dont on pourrait avoir à repousser la date. À cet égard, le nombre de pays invités et la possibilité de tenir un atelier sous-régional pour le Pacifique dépendraient du montant des ressources disponibles. Le Sous-Comité s'est félicité de ce que d'autres institutions régionales pourraient coparrainer l'atelier et participer à son financement.

58. Le Sous-Comité a constaté les grandes difficultés que rencontraient les bureaux nationaux de statistique pour l'estimation de certaines composantes de l'économie non observée, notamment la production illégale. Certains membres ont en fait émis de fortes réserves quant à la prise en compte des activités illégales dans le PIB sans pour autant s'opposer nécessairement à ce que l'on essaie d'estimer par ailleurs l'ampleur de ces activités. Le Comité a été d'avis qu'une plus grande collaboration avec les autorités fiscales sur les questions statistiques contribuerait à renforcer la qualité et la couverture de la comptabilité nationale.

2. Enquêtes sur les petites entreprises

59. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SOS/15, que l'Office général de statistique du Viet Nam avait été invité à présenter. Il a ainsi appris que, pour répondre aux besoins des décideurs, qui avaient pris des mesures en faveur de la croissance des petites et moyennes entreprises, l'Office avait inscrit l'amélioration des enquêtes auprès des entreprises dans le programme de développement à long terme de la statistique au Viet Nam. Depuis 2001, une enquête auprès des entreprises avait été effectuée régulièrement tous les ans dans l'ensemble de l'économie à l'exception de l'agriculture. La collecte des données se faisait de deux façons, en fonction de la taille de l'entreprise: dans le cas des grandes entreprises on recourait à l'autodéclaration, alors que des entretiens individuels étaient menés auprès des petites entreprises, celles-ci étant moins à même de remplir correctement le questionnaire par leurs propres moyens. L'un des principaux problèmes rencontrés tenait à l'insuffisante fiabilité des données collectées, due en partie à la mauvaise

compréhension des questions mais aussi à la «fatigue statistique» devant un long questionnaire. Il fallait, à ce propos, trouver des méthodes appropriées pour la mise au point du texte et la prise en compte des non-réponses. La tenue à jour du répertoire des entreprises posait également des problèmes. Le Sous-Comité a invité les pays de la région à partager leurs bonnes pratiques en matière de conception et de réalisation d'enquêtes auprès des entreprises.

3. Programme de comparaison internationale

60. Le représentant de la BASD a informé le Sous-Comité des activités préparatoires au PCI pour l'Asie et le Pacifique. Au total, 158 pays participaient au cycle actuel du PCI, dont 36 de la région de la CESAP. Au titre de l'exercice de comparaison pour l'Asie et le Pacifique, coordonné par la BASD, 23 pays participants avaient achevé leurs listes de produits dans les secteurs de l'alimentation, du vêtement et de la chaussure, avec l'aide du Bureau australien de statistique. La collecte des prix débiterait pour ces produits en juillet 2004; elle porterait ensuite sur le reste des produits de consommation des ménages à partir d'octobre 2004 et les données sur le logement, la santé, l'éducation, l'administration et la formation de capital seraient recueillies pour le milieu de 2005 sous réserve des ressources disponibles.

61. Le Sous-Comité a noté que la région de l'Asie et du Pacifique était la seule à avoir respecté le calendrier fixé pour la préparation de la mise en œuvre du PCI, ce qui était dû essentiellement à l'appui énergétique apporté par les bureaux nationaux de statistique de la région. Les préparatifs du PCI avaient progressé avec des ressources limitées et le Sous-Comité a noté que c'était dans la région de l'Asie et du Pacifique que le manque de financement était le plus sensible; il s'est donc félicité des efforts faits par la Banque mondiale pour trouver des ressources supplémentaires destinées aux activités relatives au PCI. Il a aussi constaté que la première version des six premiers des neuf chapitres du *Manuel PCI* était achevée, mais s'est demandé si le Manuel couvrirait les importations et exportations de biens et de services. Il s'est également inquiété de ce que Toolpak, le logiciel de traitement des données PCI, risquait de ne pas être prêt à temps. À ce propos, il a noté avec satisfaction que Toolpak serait testé dans un certain nombre de pays, et ferait l'objet d'une présentation aux pays participants à l'occasion des ateliers sous-régionaux pour formateurs d'enquêteurs sur les prix qui devaient se tenir prochainement à Kuala Lumpur et à Goa (Inde).

62. Le Sous-Comité a noté que des études préliminaires sur les parités de pouvoir d'achat pour l'étude de la pauvreté étaient en cours dans six pays, dont certains de la région, et que le Conseil exécutif du PCI avait accepté l'inclusion des pays insulaires du Pacifique dans le PCI avec une liste réduite de produits de consommation, sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires. Il a noté avec satisfaction que le PCI favoriserait le renforcement des capacités en matière d'indices des prix à la consommation et de comptabilité nationale.

4. Mesure de la société de l'information

63. Le Sous-Comité a examiné ce point à la lumière du document E/ESCAP/SOS/14, intitulé: «Prolongements statistiques du Sommet mondial sur la société de l'information pour la région Asie-Pacifique». Il a noté que l'OCDE avait pris l'initiative en matière de mesure de la société de l'information mais a souligné que cette activité devrait aller au-delà des pays de l'OCDE et impliquer tous les pays. Il est convenu que tout cadre d'indicateurs destiné à mesurer la société de l'information devrait tenir compte des questions de politique générale afin que les indicateurs retenus soient bien adaptés aux pays concernés. À propos de l'utilisation éventuelle d'indices composites pour mesurer la société de l'information et se rappelant les débats antérieurs sur l'utilisation de tels indices pour d'autres types de mesure, le Sous-Comité a estimé que les indices composites ne feraient que compléter un cadre d'indicateurs convenu au niveau international sans pouvoir s'y substituer.

64. Il a noté que la question de la fracture numérique au sein d'une société concernait non seulement les différentes catégories socioéconomiques mais également le secteur des entreprises où, par exemple, une petite entreprise rurale pourrait bénéficier de moins de possibilités de connectivité qu'une grande entreprise urbaine. Il a estimé que le cadre proposé pourrait comporter des indicateurs de nature à rendre compte de cette dimension de la fracture numérique. Les questions de sécurité seraient également importantes dans la mesure où, au sein de la société de l'information, la vie économique et l'activité humaine étaient vulnérables face à la menace que constituaient les virus informatiques et le courrier poubelle entre autres «maladies électroniques» indésirables. Il faudrait peut-être donc organiser l'activité statistique de telle façon qu'elle puisse fournir des informations utiles du point de vue des politiques et sur le plan opérationnel.

65. Le Sous-Comité a noté le vif intérêt de la région pour ce domaine des statistiques, et estimé qu'il était nécessaire que la CESAP apporte son soutien aux pays qui commençaient à étudier les questions relatives à ce type de mesure. Ce soutien était d'autant plus nécessaire que toute société de l'information était touchée par de rapides mutations technologiques, qui rendaient nécessaire l'adaptation des outils statistiques. À cet égard, compte tenu du niveau général de développement des TIC dans la région, on devrait s'intéresser tout particulièrement à la mesure de la cyberdisponibilité et de l'utilisation des moyens électroniques. Un soutien était tout particulièrement nécessaire, de même que le partage de savoir-faire et de pratiques entre les pays, en matière de mesure du commerce électronique. L'attention du Sous-Comité a également été appelée sur certaines questions d'évaluation de logiciels.

66. Le secrétariat de l'ASEAN a informé le Sous-Comité qu'il avait déjà commencé à travailler à l'établissement d'un cadre d'indicateurs grâce à une unité spécialisée dans les TIC. Ces travaux faisaient suite à des demandes émanant de décideurs. Le Sous-Comité a également noté que, dans le contexte de l'ASEAN, on estimait que statisticiens et décideurs politiques devraient collaborer afin

d'identifier et de délimiter parmi tous les domaines potentiellement mesurables ceux qui devraient faire l'objet de mesures et qu'un atelier réunissant producteurs et utilisateurs de statistiques sur les TIC était en préparation. Le Sous-Comité a été informé que les plans de la CESAP concernant les TIC et la mesure de la société de l'information comportaient l'organisation d'un atelier technique interdivisionnel sur les TIC, conformément à la recommandation de la réunion sur les statistiques tenue parallèlement au Sommet mondial sur la société de l'information. Il restait toutefois à trouver des fonds pour financer cette activité.

E. Formation statistique, y compris le rôle de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

67. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SOS/10 qui traitait des stratégies et méthodes de formation de l'ISAP ainsi que de ses activités de formation pendant la période 2004-2009.

68. Le Sous-Comité a appris que face à une demande croissante de cours de formation, l'ISAP, dont le personnel était peu nombreux, devait s'efforcer d'établir au mieux un ordre de priorité dans ses activités en tenant compte des priorités thématiques de la CESAP, des impératifs pressants résultant des conférences mondiales et régionales, et des besoins exprimés par les pays de la région. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'ISAP avait élargi son programme de cours de vulgarisation et encore renforcé ses partenariats avec d'autres organismes internationaux et bureaux de statistique nationaux, lesquels lui fournissaient des services d'experts et des appuis en nature pour l'organisation de ses cours.

69. Le Sous-Comité s'est dit satisfait que l'ISAP ait assumé son rôle de chef de file dans la coordination de la formation statistique dans la région, en étroite collaboration avec les instituts nationaux de formation et les organismes internationaux.

70. Il a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement japonais pour l'appui généreux et régulier, en espèces et en nature, qu'il avait apporté à l'ISAP notamment en octroyant des bourses d'étude pour des cours dispensés au Japon. Reconnaisant l'efficacité de l'approche consistant à compléter les formations dispensées par l'ISAP d'une assistance technique fournie par la Division de statistique de la CESAP ou des organisations multilatérales, il a félicité l'Institut d'avoir régulièrement mis au point des stratégies pour répondre de manière optimale aux besoins de formation des bureaux de statistique nationaux de la région.

71. Il a pris acte de l'importance du rôle de l'ISAP pour le renforcement des capacités d'analyse et d'interprétation et a noté que l'Institut continuait à dispenser des formations dans un large éventail de domaines fondamentaux des statistiques. Il a également fait remarquer qu'il était nécessaire que l'Institut organise de manière plus efficiente son action en matière d'intégration du genre dans les statistiques dans le cadre de ses activités de formation.

72. Au sujet de l'enquête annuelle sur les besoins de formation réalisée par l'Agence japonaise de coopération internationale, le Sous-Comité a engagé les pays à présenter clairement leurs demandes de participation aux cours dispensés dans la région métropolitaine de Tokyo, par l'intermédiaire de leur ministère des affaires étrangères ou d'autres organismes chargés de la coordination de l'aide extérieure publique au développement.

73. Il a accueilli avec satisfaction les offres d'aide et de coopération en faveur des activités de formation de l'Institut et de la CESAP reçues d'institutions internationales et régionales, notamment l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'OMS, l'OCE et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Les mécanismes d'aide comprenaient généralement le transfert de compétences et de matériels techniques.

74. Le Sous-Comité a exprimé l'avis que le renforcement des capacités statistiques dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement devait avoir pour objectif non seulement de consolider les services nationaux de statistique mais également d'améliorer les compétences des ministères techniques, tels que les ministères de la santé ou de l'éducation. Il a engagé l'Institut à développer plus énergiquement ses activités de formation en ligne, tout en reconnaissant les difficultés techniques qui existaient à ce niveau dans plusieurs pays de la région.

F. Rapports soumis à l'examen du Sous-Comité

1. Questions soulevées à la suite de la première session du Comité de la réduction de la pauvreté

75. Le Sous-Comité a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base de la note du secrétariat E/ESCAP/SOS/12 qui résumait les principales questions de fond soulevées lors de la première session du Comité de la réduction de la pauvreté. Ce document contenait plusieurs recommandations liées à la mesure de la pauvreté et soumettait également à l'attention du Sous-Comité quelques autres questions concernant les besoins de données, la coordination et la comparabilité des données.

76. Le Sous-Comité a débattu de l'utilisation, pour la mesure de la pauvreté, du seuil de pauvreté de 1 dollar par jour par opposition au seuil de pauvreté national. On a rappelé à cet égard que dans le rapport sur sa première session le Sous-Comité avait indiqué clairement que «le seuil de pauvreté national utilisé par les gouvernements dans leur lutte contre la pauvreté avait une plus grande validité opérationnelle que le seuil international qui avait simplement été créé aux fins de comparaison internationale et dans le cadre de l'action internationale de mobilisation des ressources pour aider les pays pauvres». Il a été conseillé aux pays de ne pas considérer que le seuil de pauvreté international était incompatible avec les diverses mesures nationales qui brossaient un tableau plus complet de la pauvreté dans le pays concerné.

77. On a fait valoir que la mesure basée sur le seuil de pauvreté international de 1 dollar par jour était une réalité qu'il serait difficile de changer. Le Sous-Comité est néanmoins convenu qu'étant donné que les bureaux de statistique nationaux ne participaient pas au calcul des estimations internationales de la pauvreté effectuées par la Banque mondiale, ils devraient au moins être informés de la manière dont ce calcul était effectué. La pleine transparence sur tous les aspects de la méthodologie internationale permettrait aux bureaux de statistique d'expliquer comment les diverses estimations avaient été établies.

78. Le représentant du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a demandé au Sous-Comité, au vu de ses compétences et capacités techniques, de traiter des difficultés liées à la mesure de la féminisation de la pauvreté. L'attention du Sous-Comité a également été attirée sur un problème qui se posait fréquemment, à savoir que des instituts de recherche réalisaient des enquêtes au niveau infranational en utilisant des échantillons dont la fiabilité était discutable. Le problème ne se limitait pas aux pays en développement et devait être soumis à l'attention des communautés statistiques nationales et internationales. Le Sous-Comité a noté que les organismes donateurs qui finançaient ce type de recherches devraient consulter les bureaux de statistique nationaux avant de procéder à des enquêtes statistiques.

2. Rapport sur les principales activités statistiques du secrétariat

79. Le Sous-Comité a pris note des activités du secrétariat, des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources dans ce domaine depuis la treizième session du Comité de statistique, qui étaient présentés dans le document E/ESCAP/SOS/5.

80. Le Sous-Comité a constaté avec satisfaction que le taux actuel d'occupation des postes au sein de la Division de statistique était plus élevé qu'il ne l'avait été depuis de nombreuses années. La mise à disposition depuis août 2003 d'un deuxième conseiller régional, spécialiste des statistiques économiques, et la fourniture dans le cadre du budget 2004-2005 d'un poste supplémentaire d'administrateur auxiliaire avaient contribué à améliorer la situation à ce niveau.

81. En contraste avec ces évolutions positives, la base de ressources s'était effritée dans d'autres secteurs. Le Sous-Comité a fait savoir qu'il déplorait la décision de financement stratégique prise par le FNUAP de supprimer les postes de conseillers en matière de statistiques démographiques et de traitement des données attachés à la CESAP. Il a exprimé l'espoir que l'on envisagerait de rétablir un poste dans ces secteurs importants car la série de recensements de 2010 approchait rapidement. Il s'est par ailleurs dit préoccupé de la diminution générale et régulière du montant des fonds extrabudgétaires de coopération technique mis à la disposition des services statistiques depuis 1998, précisant toutefois que certaines baisses du financement bilatéral avaient été compensées en partie par des fonds de coopération technique multilatéraux ou prélevés au titre du budget ordinaire.

82. Le Sous-Comité a salué l'initiative prise par le secrétariat d'évaluer ses services d'information et s'est réjoui à la perspective d'une amélioration des produits statistiques et des systèmes chargés de leur établissement. Notant que l'enquête de lectorat traditionnelle jointe aux publications ne constituait plus le meilleur outil pour recueillir l'opinion des lecteurs, il a proposé que le secrétariat utilise ses contacts directs avec les utilisateurs, les nouvelles technologies et d'autres moyens en vue d'obtenir des lecteurs des informations plus fiables et moins subjectives. Il a encouragé le secrétariat à examiner quels autres services d'information à valeur ajoutée pouvaient être fournis dans le cadre des ressources existantes. Il pourrait s'agir notamment de services d'information en ligne sur les activités, le calendrier des réunions ou la communication de coordonnées et d'autres informations concernant les organisations de statistique dans la région.

3. Rapport sur les principales activités statistiques des institutions régionales et internationales

83. Le Sous-Comité a noté que les principales activités statistiques des institutions régionales et internationales avaient été examinées au titre de points précédents de l'ordre du jour.

G. Questions relatives au programme

Examen de l'exécution du programme pour 2002-2003; modifications du programme proposées pour 2004-2005; cadre stratégique proposé pour 2006-2007

84. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SOS/16. Il a fait observer que l'exercice biennal qui venait de s'achever avait été le premier au cours duquel avait été appliquée la méthode de gestion axée sur les résultats, initiative lancée dans le cadre des réformes entreprises par le Secrétaire général. Il a pris acte du bilan des résultats obtenus dans l'exécution du sous-programme de statistique en 2002-2003 ainsi que du compte rendu complet pour chacun des quatre domaines dans lesquels des résultats étaient escomptés durant l'exercice biennal en cours. Le Sous-Comité a par ailleurs adopté une modification au programme de travail pour 2004-2005 consistant à inscrire la réunion du Forum de haut niveau des statisticiens de l'Asie et du Pacifique (APEX 1), qui devait en principe se tenir en janvier 2005.

85. Examinant le projet de cadre stratégique pour 2006-2007, le Sous-Comité a relevé que le document en était toujours au stade préparatoire. Il a été proposé que le Bureau du Sous-Comité qu'il était projeté de créer, formule des observations sur les objectifs généraux, la stratégie et les résultats escomptés, et qu'il indique les domaines prioritaires sur lesquels pourraient porter les travaux de fond dans le contexte du cadre stratégique global.

86. Il a été suggéré qu'aux fins de la mise en oeuvre du cadre stratégique pour 2006-2007, la CESAP collabore étroitement avec l'OCE et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, outre les autres organismes déjà mentionnés.

H. Dispositions pour les sessions futures du Comité

87. Les dispositions relatives aux sessions futures du Comité ont été examinées à la lumière d'une note du secrétariat (E/ESCAP/SOS/3). Ce document traitait de la périodicité des sessions du Sous-Comité et de l'intérêt que pourrait présenter la création d'un bureau chargé d'étudier les questions de gouvernance entre les sessions du Sous-Comité. Le Comité de la réduction de la pauvreté, avec le soutien des bureaux de statistique nationaux, avait décidé que le Sous-Comité se réunirait tous les deux ans, l'organisation de sessions annuelles entraînant des difficultés d'ordre logistique et en ce qui concerne la présentation des rapports; au reste, il existait d'autres enceintes où les statisticiens des services officiels d'Asie et du Pacifique pouvaient se réunir (notamment dans le cadre des conférences APEX envisagées). Il était donc prévu que la deuxième session du Sous-Comité se tienne en 2006.

88. Le Sous-Comité s'est dit favorable à l'idée de créer un bureau qui serait chargé d'examiner les questions relatives au programme, de donner suite aux recommandations du Sous-Comité entre les sessions, et d'orienter l'action du secrétariat, et qui ferait fonction de comité directeur pour la première Conférence APEX envisagée. Il s'est déclaré d'avis de maintenir à six le nombre des membres du bureau afin de faciliter une représentation équilibrée de toutes les sous-régions. Les membres du bureau de la session en cours du Sous-Comité ont convenu d'examiner la question plus avant.

I. Questions diverses

89. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Sous-Comité a examiné le document E/ESCAP/SOS/13, intitulé: «Forum des statisticiens de l'Asie et du Pacifique», qui avait été établi par l'ancien président du Comité de statistique. Ce document proposait l'institution d'un forum APEX, où les directeurs des services de statistique de la région pourraient travailler en collaboration et débattre des problèmes statistiques d'intérêt commun.

90. Le Sous-Comité a rappelé qu'à la treizième session du Comité de statistique, les membres avaient exprimé la crainte que le nouvel appareil de conférence de la CESAP ne soit pas propice à une collaboration constructive dans divers domaines statistiques d'intérêt commun. Ils avaient estimé qu'un forum de statisticiens des services officiels de la région serait essentiel pour influencer la prise de décisions à l'échelle nationale et apporter une contribution régionale au débat de portée mondiale de la Commission de statistique de l'ONU. Ultérieurement, le Secrétaire exécutif de la CESAP avait accepté, en principe, que la CESAP accueille un tel forum.

91. Le Sous-Comité a fait sienne la proposition d'organiser le forum sur le modèle de la Conférence des statisticiens européens, qui consistait en une série de séminaires sur des thèmes choisis. Pour limiter les coûts, les actes du forum paraîtraient uniquement en anglais. Le Sous-Comité est convenu que la première réunion du forum et le Séminaire de gestion ISAP-CESAP se dérouleraient consécutivement en janvier 2005 à Bangkok, la réunion s'adressant aux directeurs des

bureaux nationaux de statistique ou à leurs adjoints. Le Sous-Comité a prié la CESAP de fournir les installations nécessaires pour la conférence, d'envoyer les invitations et d'afficher sur son site web les documents de synthèse et d'information ayant trait à la Conférence.

II. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

92. Le Sous-Comité de statistique a tenu sa première session à Bangkok du 18 au 20 février 2004.
93. La session a été ouverte par M. Surapong Suebwonglee, Ministre thaïlandais de l'information, de la communication et de la technologie.
94. La Secrétaire exécutive adjointe, assurant l'intérim du secrétariat, et le Ministre de l'information, de la communication et de la technologie, ont pris la parole.
95. Le 20 février 2004, le Sous-Comité a tenu une réunion-débat sur le thème: «Pour des bureaux nationaux de statistique davantage orientés vers le service». Le débat a porté sur trois questions:
- 1) Comment faciliter l'accès des chercheurs aux microdonnées
 - 2) Comment rendre les produits statistiques plus accessibles aux utilisateurs en y intégrant des analyses, des éléments de texte essentiels et des graphiques
 - 3) Comment collaborer avec les médias et leur fournir des données sous des formes faciles à utiliser

B. Participation

96. Les représentants des 30 membres et membres associés de la CESAP suivants ont participé à la session: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, France, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Turquie, Viet Nam, Hong Kong (Chine), Macao (Chine) et Nouvelle-Calédonie.
97. Des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, représentant la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, ont également participé à la session.
98. Les organismes des Nations Unies suivants étaient représentés: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et Fonds des Nations Unies pour la population.

99. Les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentées: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

100. Ont aussi participé à la session des représentants de la Banque asiatique de développement, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de l'Organisation de coopération économique et du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

101. Un représentant de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique était également présent.

C. Bureau

102. Le Sous-Comité a élu M. Dennis Trewin (Australie) président, M. Timoci Bainimarama (Fidji) et M. A.G.W Nanayakkhara (Sri Lanka) vice-présidents et M. Frederick W.H. Ho (Hong Kong, Chine) rapporteur.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

103. Le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Synthèse des grandes questions d'importance mondiale et régionale en matière de statistiques officielles.
5. Statistiques sociales:
 - a) Statistiques du handicap;
 - b) Statistiques sanitaires;
 - c) Intégration du genre dans les statistiques.
6. Statistiques de la pauvreté:
 - a) Questions relatives à la mesure de la pauvreté;
 - b) Plan d'action régional sur les statistiques de la pauvreté.
7. Statistiques économiques:
 - a) Statistiques sur le secteur informel et l'économie non observée;
 - b) Enquêtes sur les petites entreprises;
 - c) Programme de comparaison internationale;
 - d) Mesure de la société de l'information.

8. Formation statistique, y compris le rôle de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.
9. Rapports soumis à l'examen du Sous-Comité:
 - a) Questions soulevées à la suite de la première session du Comité de la réduction de la pauvreté;
 - b) Rapport sur les principales activités statistiques du secrétariat;
 - c) Rapport sur les principales activités statistiques des institutions régionales et internationales.
10. Questions relatives au programme:
 - a) Examen de l'exécution du programme pour 2002-2003;
 - b) Modifications du programme proposées pour 2004-2005;
 - c) Cadre stratégique proposé pour 2006-2007.
11. Dispositions pour les sessions futures du Sous-Comité.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

E. Documentation

104. La liste des documents dont était saisi le Sous-Comité à sa première session figure en annexe.

F. Adoption du rapport

105. Le Sous-Comité a adopté le rapport sur sa première session le 20 février 2004.

*Annexe***LISTE DES DOCUMENTS**

Cote	Titre
E/ESCAP/SOS/L.1/Rev.2	Ordre du jour provisoire
E/ESCAP/SOS/L.2	Ordre du jour provisoire annoté
E/ESCAP/SOS/1	Statistiques sur le genre: travaux actuels et futurs
E/ESCAP/SOS/2	Statistiques sociales: statistiques du handicap
E/ESCAP/SOS/3	Dispositions pour les sessions futures du sous-comité
E/ESCAP/SOS/4	Intégration du travail non rémunéré dans les politiques nationales
E/ESCAP/SOS/5	Activités du secrétariat depuis de la treizième session du comité de statistique
E/ESCAP/SOS/6	Rapport des amis de la présidence de la Commission de statistique sur les statistiques sanitaires
E/ESCAP/SOS/7	Synthèse des grandes questions d'importance mondiale et régionale en matière de statistiques officielles
E/ESCAP/SOS/8	Mesure de l'économie non observée et production d'estimations du PIB exhaustives
E/ESCAP/SOS/9 et Corr.1 (anglais seulement)	Plan d'action pour l'amélioration des statistiques de la pauvreté et du suivi de la pauvreté dans la région de la CESAP
E/ESCAP/SOS/10	Formation aux statistiques officielles et rôle de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
E/ESCAP/SOS/11	Définition et mesure de l'emploi informel
E/ESCAP/SOS/12	Questions soulevées à la suite de la première session du Comité de la réduction de la pauvreté
E/ESCAP/SOS/13	Forum des statisticiens de l'Asie et du Pacifique
E/ESCAP/SOS/14	Prolongements statistiques du sommet mondial sur la société de l'information pour la région Asie-Pacifique
E/ESCAP/SOS/15	Les statistiques d'entreprises au Viet Nam
E/ESCAP/SOS/16	Questions relatives au programme: examen de l'exécution du programme pour 2002-2003; modifications du programme proposées pour 2004-2005; cadre stratégique proposé pour 2006-2007
E/ESCAP/SOS/17 (anglais seulement)	Planning and design of household panel surveys for enhancing poverty statistics

Rapports de pays

Australie

Azerbaïdjan

Bangladesh

Brunéi Darussalam

Cambodge

Chine

Fédération de Russie

- Russian Federation implementation of the System on National Accounts into the state statistics of the Russian Federation
- Information on the progress of implementation of the project on enhancing the measurement, monitoring and analysis of poverty in Russia
- Russian Federation in the International Comparison Programme

Fidji

Géorgie

Hong Kong (Chine)

Inde

Indonésie

Japon

Kirghizistan

Macao (Chine)

Malaisie

Mongolie

Nouvelle-Zélande

Philippines

République de Corée

Sri Lanka

Turquie

Viet Nam

Documents d'information

- | | |
|------------------|---|
| E/ESCAP/CPR/Rep. | – Rapport du Comité de la réduction de la pauvreté sur sa première session (Bangkok, 8-10 octobre 2003) |
| E/CN.3/2004/2 | – Rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales |
| E/CN.3/2004/8 | – Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la pauvreté |

- - - - -